

664. L'instruction publique dans la province du Manitoba est dirigée par un bureau d'instruction publique composé de 21 membres, et divisé en deux sections, dont une est composée de 12 protestants et l'autre de 9 catholiques, chaque section a le contrôle exclusif des écoles de sa propre dénomination. Si l'acte de 1890 venait à être mis en force, l'arrangement ci-dessus cesserait entièrement, mais la validité de l'acte a été révoquée en doute et la question est maintenant devant les cours.

Instruc-
tion dans
le Manito-
ba.

665. Deux sections de terres de 640 acres chacune sont réservées par le gouvernement de la Puissance dans chaque township du Manitoba comme propriété scolaire afin d'encourager l'instruction. On estime qu'au-delà de 1,500,000 acres peuvent être colonisés. Ces terres ont, jusqu'à il y a peu de temps, été gardées hors du marché afin de leur laisser prendre de la valeur; mais en janvier 1888, un certain nombre de sections furent offertes en vente à différents endroits de la province. 19,986 acres furent vendus pour la somme de \$140,189, soit une moyenne d'environ \$7.30 l'acre.

Propriété
scolaire.

666. Les statistiques suivantes ont trait aux écoles protestantes du Manitoba. L'augmentation dans le nombre d'écoles a été très rapide comme on le verra par les chiffres suivants:—

Statisti-
ques de
l'instruc-
tion,
Manitoba.

STATISTIQUES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU MANITOBA,
1871, 1887, 1888, et 1889.

Année.	Nombre d'écoles.	Nombre d'instituteurs.	Population scolaire.	Nombre d'élèves.	Présence moyenne.
1871	16	816
1887	464	581	17,600	16,940	9,715
1888	495	675	18,850	18,000	9,856
1889	524	668	21,471	18,358	11,242

667. L'âge scolaire est de 5 à 15 ans inclusivement et on verra par le tableau ci-dessus que 84 pour cent de la population scolaire assistait à l'école tandis que la présence moyenne

Progrès
dans les
facilités
d'instruc-
tion.